

## Informations sur le divorce

## Par raphaelle642, le 01/02/2011 à 11:17

Bonjour,

Mon mari et moi allons bientôt divorcer et j'aimerais connaître les différentes démarches à effectuer ? je gagne environ 1000 euros par mois, puis-je bénéficier de l'assistance juridictionnelle gratuite ? cordialement, raphaelle

## Par Marion2, le 01/02/2011 à 11:44

Vous pourrez bénéficier partiellement de l'Aide Juridictionnelle. [s]Aide Juridictionnelle au 1er Janvier 2011 [/s] :

Ces plafonds sont majorés de 167 euros pour chacune des deux premières personnes à charge (conjoint, concubin, partenaire pacsé, descendant ou ascendant) puis 106 euros, pour chacune des personnes suivantes.

Ressources Contribution de l'Etat

de 930 à 971 EUR 85%

de 972 à 1.024 EUR 70%

de 1.025 à 1.098 EUR 55%

de 1.099 à 1.182 EUR 40%

de 1.183 à 1.288 EUR 25%

de 1.289 à 1.393 EUR 15%